



Démographie

Vingt agglomérations comptent plus de 10 millions d'habitants

Un rapport du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a servi de support à Jacques Véron pour un état des lieux et une réflexion sur l'urbanisation de la planète ⁽¹⁾. En 2005, à l'échelle mondiale, plus d'un homme sur deux vit en ville alors qu'en 1950, ce taux était légèrement inférieur à 30 %. La planète compte aujourd'hui 3,3 milliards de citoyens, soit quatre fois et demie plus qu'en 1950.

D'un continent à l'autre, d'un pays à l'autre, ce constat recouvre des réalités très diversifiées. Par exemple, un pays peut compter une très grande ville sans être fortement urbanisé (cf. le Pakistan avec Karachi, au 13^e rang des agglomérations urbaines les plus peuplées). En outre, chaque agglomération, à des degrés différents, offre un visage multiple : chacune a ses banlieues, ses ghettos ou ses bidonvilles.

Les très grandes villes sont toujours plus nombreuses et plus peuplées. En 1975, seules trois agglomérations (Tokyo, New York et Mexico) comptaient plus de 10 millions d'habitants ; elles sont vingt en 2005. La population concernée est passée de 53 millions à 293 millions d'habitants. Le nombre d'agglomérations ayant de 5 à 10 millions d'habitants, ou de 1 à 5, a également doublé en trente ans.

Cette urbanisation va se poursuivre. D'ici 2030, les experts considèrent que la population citadine aura encore augmenté d'1,7 milliard pour atteindre les 5 milliards. Dans les pays du Sud, s'interroge Jacques Véron, cette urbanisation sera-t-elle un atout ou un frein au développement ? Pour le démographe, « *alors que l'urbanisation est historiquement un des moteurs du progrès économique et social, la forte croissance urbaine actuelle dans les pays du Sud, avec les difficultés de logement, d'emploi ou de transport qu'elle engendre, semble au contraire ralentir leur développement.* »

Les vingt agglomérations les plus peuplées en 2005 (en millions d'habitants)

Tokyo	Japon	35,2
Mexico	Mexique	19,4
New York	Etats-Unis	18,7
São Paulo	Brésil	18,3
Bombay	Inde	18,2
New Delhi	Inde	15,0
Shanghai	Chine	14,5
Calcutta	Inde	14,3
Jakarta	Indonésie	13,2
Buenos Aires	Argentine	12,6
Dhaka	Bangladesh	12,4
Los Angeles	Etats-Unis	12,3
Karachi	Pakistan	11,7
Rio de Janeiro	Brésil	11,5
Osaka-Kobe	Japon	11,3
Le Caire	Egypte	11,1
Lagos	Nigéria	10,9
Pékin	Chine	10,8
Manille	Philippines	10,7
Moscou	Russie	10,7

NB. L'agglomération parisienne compte environ 9,5 millions d'habitants.

⁽¹⁾ – « La moitié de la population mondiale vit en ville », Institut national d'études démographiques (INED), *Population et Sociétés* n° 435 de juin 2007 (4 pages).

Société

Gens du voyage : « étranges, mais pas étrangers »

Leur pratique du nomadisme peut paraître un peu étrange, mais les gens du voyage, rappelle Bernard Cossée ⁽²⁾ dans *L'Oribus* n° 68 de mai 2007, ne sont pas forcément, pour autant, des étrangers. La grande majorité sont de nationalité française.

Cependant, s'ils sont Français, ils ne le sont pas vraiment à part entière. Ainsi, explique Bernard Cossée, c'est seulement après trois ans de rattachement ininterrompu dans la même commune que la personne peut obtenir son inscription sur la liste électorale, alors que ce délai n'est que de six mois pour un citoyen sédentaire. En outre, une loi de 1969 fait obligation, pour les gens du voyage, de détenir un « titre de circulation », qui doit être régulièrement visé par la gendarmerie. Pour Bernard Cossée, il y a là « *l'expression d'un statut dérogatoire, proche d'un régime discriminatoire quand les contrôles de police se multiplient sans autre motif que l'appartenance à cette population particulière* ».

Une population hétérogène

Comme les mots ont leur importance, le président de l'AMAV refuse l'idée d'une « communauté des gens du voyage ». En tout premier lieu car les gens du voyage sont organisés en familles élargies, mais pas en vaste communauté structurée. En fait, les gens du voyage constituent plutôt une « *population hétérogène par la diversité tant des origines que des activités, des comportements* »... Ainsi, précise Bernard Cossée, la majorité des gens du voyage séjour-

nant ou circulant en Mayenne est composée de Manouches (venus de l'Alsace-Lorraine et de l'Allemagne). Viennent ensuite les Sintis piémontais, les Yénishes (à l'origine des paysans pauvres d'Allemagne), les Roms (originaires de l'Europe centrale et orientale) et plus rarement des Gitans (Espagne). S'ajoutent à ces populations venues d'ailleurs durant les siècles précédents, au moins deux groupes familiaux d'origine locale dont les ancêtres mayennais sédentaires sont devenus voyageurs pour diverses raisons.

Les activités économiques des gens du voyage se regroupent essentiellement autour du spectacle, des fêtes foraines et du commerce, de l'artisanat ou des services. Bernard Cossée précise que les gens du voyage entretiennent avec le travail un rapport particulier. Pour eux, la notion de métier unique tout au long de la vie n'existe pas. En règle générale, chaque voyageur exerce au moins deux, voire de multiples activités.

Les atouts économiques des gens du voyage, conclut le président de l'AMAV, sont la mobilité, l'adaptabilité, l'habileté manuelle, la polyvalence, la solidarité familiale. Mais ses handicaps sont sévères : analphabétisation, absence de formation professionnelle qualifiante, méfiance des sédentaires...

Source : Bernard Cossée, « Les Gens du voyage, mais qui sont-ils ? », *L'Oribus* n° 68 de mai 2007 (pages 4 et 5).

⁽²⁾ – Président de l'Association mayennaise d'action auprès des gens du voyage (AMAV).

La pensée hebdomadaire

« En 2006, la DGCCRF ⁽³⁾ a effectué 111 838 actions de contrôle concernant l'étiquetage des produits alimentaires qui ont donné lieu à 12 487 anomalies relevées par procès-verbal (4 254) ou rappels de réglementation (7 963) principalement. (...) Pour savoir l'essentiel—les ingrédients qui composent la gaufrette ou le cassoulet—il faut retourner le paquet ou la boîte dans tous les sens avant de dénicher un petit encadré en caractères minuscules, illisible au premier coup d'œil. Ce sont des manières de brigands, méprisantes à l'égard des consommateurs (...). Cette volonté manifeste d'observer la règle a minima en usant de toutes les (mauvaises) ficelles graphiques pour dissimuler le contenu réel de ce qu'on vend, doit être dénoncée ».

JP. Génés, « Arnaques à l'étiquette », *Le Monde* 2 du 14 juillet 2007.

⁽³⁾ - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes.